

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
 D'ALBERTVILLE
 Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Christelle BRIU, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 13

Date de la convocation : le 20 novembre 2024

Date de publication : 29 novembre 2024 au 29 janvier 2025

**ADMISSION DES CREANCES EN NON-VALEUR DE TITRE DE RECETTES
 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que Madame la Trésorière a communiqué un état de créances irrécouvrables et demande son admission en non-valeur.

Il s'agit de titres de recettes émis sur le budget principal sur les exercices comptables 2018, 2019, et 2023 pour un montant total de 435,38 €uros.

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ➔ **CONSTATE ET ADMET** sur le budget principal les créances en non-valeur mentionnées ci-dessus pour un montant de 435.38 €uros, compte budgétaire 6541,
- ➔ **DIT QUE** les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ

